



Travaux d'aménagement et de sécurisation des abords de 9
bâtiments de Bordeaux INP à Pessac/Talence (33).

Lot 06
Peinture éd. 2
Cahier des Clauses Techniques Particulières
2024

Auteurs :

atelier d'architecture
BAOBAB

ÉTAT DES ÉDITIONS

n° Édition	Date d'édition	Principales raisons de l'évolution État de validité du document (référence et date)
1	18/10/2023	Création
2	15/12/2025	Version définitive.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
Lot 06 – Peinture.....	4
I. Prescriptions générales :.....	4
II. Matériaux et composants.....	4
III. Prescriptions particulières	5
A. Qualité des matériaux	5
B. Réception des supports.....	6
C. Mise en œuvre et sujétions d'exécution	6
D. Nettoyage	6
IV. Peinture.....	7
A. ENSEIRB-MATMECA	7
1. Peinture sur mur en béton ou maçonnerie enduite ancienne.....	7
B. ENSMAC A.....	7
1. Peinture sur mur en béton ou maçonnerie enduite neuve	7
C. ENSMAC A.....	7
1. Lasure sur béton neuf.....	7
D. Tous secteurs de travaux	8
1. Nettoyage et retouches	8
2. Nettoyage de réception.....	8

Lot 06 – Peinture

I. Prescriptions générales :

Se référer aux CCTP 00, relatif aux prescriptions générales, communes à tous les lots.

Le montant des travaux proposé par le titulaire comprend en plus des prestations figurant dans le CCTP 00, et même s'ils ne figurent pas explicitement dans le descriptif, tous les travaux, prestations, sujétions nécessaires à la bonne finition des ouvrages.

Note technique 1 :

Le titulaire devra assurer la protection des ouvrages ou éléments (sols...). En fin de chantier, le titulaire effectuera le nettoyage des locaux altérés à la suite des travaux (sols, vitres, murs, menuiseries, appareils électriques, etc.).

Note technique 2 :

Les dimensions indiquées dans le CCTP ne sont données qu'à titre indicatif. Le titulaire devra IMPÉRATIVEMENT réaliser la prise de cotes afin d'établir son offre.

Les sujétions d'échafaudage nécessaires à l'exécution des travaux seront implicitement prévues dans les prix unitaires du titulaire.

II. Matériaux et composants

Les différents matériaux, composants ou équipements entrant dans la composition des ouvrages ou présentant des incidences sur leur aspect définitif sont proposés par le titulaire au visa du maître d'œuvre.

Ils sont définis par leurs caractéristiques, leur conditionnement et leur provenance.

Les matériaux choisis et proposés par les entreprise soumissionnaires pour ces marchés devront donc suivre une démarche environnementale de développement durable à impact Carbone. Bordeaux INP a mis en place une démarche stratégique en matière de DDRS (développement durable et responsabilité sociétale).

Dans tous les cas les matériaux relevant d'une norme, d'un avis technique, d'une certification seront prioritairement choisis et l'attestation correspondante fournie à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Tous les matériaux et produits employés devront bénéficier de labels environnementaux européens. Le titulaire devra adhérer à une filière de retraitement de tous les déchets de chantiers (tri sélectif, recyclage des emballages, etc.) et justifier du devenir de ces déchets.

III. Prescriptions particulières

A. Qualité des matériaux

Les produits utilisés pour les mises en peinture seront soumis à l'agrément du maître d'œuvre. Sont à fournir :

- Les Fiches Techniques (FT) + Fiche de Données de Sécurité (FDS) à jour.
- Les Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires (FDES) et la Déclaration de performances (DOP).
- Le classement des émissions des COV dans l'air (A+ à C).
- Les éco-certifications.

Sont demandées des peintures à faible impact sur la qualité de l'air intérieur. Il ne s'agit pas de peintures à « faible teneur » en COV conformes à la directive européenne 2004/42/CE et exprimé en grammes par litre. Mais il s'agit de peintures à « faibles émissions » de COV permettant de réduire la quantité de composés chimiques libérés dans l'air intérieur.

Sont demandées :

- des peintures, lasures ou vernis intérieures à très faibles émissions de COV ($<10\mu\text{g}/\text{m}^3$ de formaldéhyde et $<1\text{mg}/\text{m}^3$ COVT), classées « A+ ».
- Des peintures extérieures classées « A » au minimum (sauf dérogation).
- Des peintures intérieures pour murs et plafonds écocertifiées au minimum à l'Ecolabel européen ou équivalent, au mieux à Ange Bleu, NaturPlus ou équivalent.
- Des peintures, lasures ou vernis intérieurs non-odorants (exemple des labels intégrant les critères organoleptiques : Excel Zone Verte Gold, Indoor Climate, Ange Bleu).
- Des peintures en phase aqueuse, non-inflammable, diluables et nettoyables à l'eau (sauf dérogation pour applications spécifiques). Dans le cas exceptionnel et sur dérogation de peintures nécessitant des diluants ou nettoyants solvantés (peinture sur métaux) pourront être utilisés. Les diluants et solvants type white spirit doivent être substitués par des solvants à base végétal.

L'utilisation des peintures à liant organo-minéral (type silicate de potassium) est encouragée pour une meilleure qualité de l'air.

Sont interdits les produits comportant des solvants aromatiques (type xylène, toluène) les pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome...) et les peintures / lasures insecticides.

Les livraisons sur chantier seront toutes faites sous emballage d'origine. Les couches primaires seront effectuées avec les produits préconisés par le fabricant des produits utilisés. Ils correspondront aux mêmes exigences sanitaires que les peintures.

Les livraisons sur chantier seront toutes faites sous emballage d'origine. Les couches

primaires seront effectuées avec les produits préconisés par le fabricant des produits utilisés.

Les peintures seront lisses et lessivables. Les gouttelettes sont exclues.

B. Réception des supports

Le titulaire devra procéder, avant le commencement de ses travaux, à un examen attentif des supports qui lui sont livrés par les autres corporations et, signaler au maître d'œuvre ceux qui lui paraîtront ne pas présenter toutes garanties quant à la tenue de ses propres ouvrages.

Le commencement de ses travaux implique de la part du titulaire du présent corps d'état, l'acceptation de ces supports.

C. Mise en œuvre et sujétions d'exécution

Les travaux de peinture ne pourront être entrepris que dans les conditions suivantes :

- supports parfaitement secs et propres,
- température ambiante supérieure ou égale à 15°C,
- absence totale de condensation,
- supports non gelés et non surchauffés.

Le titulaire devra toujours s'assurer de la compatibilité des peintures avec les supports. Le maître d'œuvre pourra demander une ou plusieurs surfaces témoins, à charge du présent corps d'état. L'emploi de couleurs vives et de tons différents avec rechampissage (soubassement...) dans un même local ou sur un même ouvrage ne donnera lieu à aucune majoration de prix.

De même l'emploi de revêtements muraux de marque, de nature ou de tons différents, dans un même local ou sur un même ouvrage ne donnera lieu à aucune majoration de prix.

Les sujétions d'échafaudage devront être implicitement prévues dans les prix unitaires.

D. Nettoyage

Les nettoyages en cours de travaux, au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci seront implicitement prévus dans les prix unitaires.

Le nettoyage général, de fin de travaux, est à la charge du présent corps d'état et est quantifié sur le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire. Ce nettoyage sera exécuté une première fois avant les OPR et une seconde fois, la veille de la livraison.

IV. Peinture

A. ENSEIRB-MATMECA

Secteur 3

1. Peinture sur mur en béton ou maçonnerie enduite ancienne

Travaux préparatoires comprenant :

- le nettoyage, le brossage, le rebouchage, le ponçage et l'époussetage du support,
- la reprise d'éventuelles fissures,
- l'enduisage de préparation et ponçage.

Travaux de finition comprenant :

- 2 couches de pliolite en phase aqueuse (teinte à définir), niveau de finition B.

Localisation :

À prévoir suivant plans et coupes :

- *en extérieur, sur le mur bahut le long du cheminement d'accès du parking visiteur vers l'entrée ouest.*

B. ENSMAC A

Secteur B

1. Peinture sur mur en béton ou maçonnerie enduite neuve

Travaux préparatoires comprenant :

- le nettoyage, le brossage, le rebouchage, le ponçage et l'époussetage du support,
- la reprise d'éventuelles fissures,
- l'enduisage de préparation et ponçage,
- 1 couche de saturateur ou de fixateur.

Travaux de finition comprenant :

- 2 couches de pliolite en phase aqueuse (teinte à définir), niveau de finition B.

Localisation :

À prévoir suivant plans et coupes :

- *en extérieur, sur le mur bahut de la jardinière.*

C. ENSMAC A

Secteur C

1. Lasure sur béton neuf

Le titulaire appliquera une lasure minérale destinée à la réalisation de revêtements lasurés sur tous types de bétons : béton architectonique, béton matricé, béton banché, éléments de béton préfabriqués, béton ragréé.

Elle sera transparente.

Teinte à mélanger à un fixateur conforme à la norme NFT 36-005 Famille I, Catégorie 1b1 (produits contenant au plus 5% de composés organiques selon le fascicule de documentation FD T 30-808).

Teinte au choix de l'architecte.

Localisation :

Toutes les façades du bâtiment DND/stockage.

D. Tous secteurs de travaux

1. Nettoyage et retouches

Le titulaire du présent corps d'état devra l'ensemble des nettoyages usuels de mise en service comprenant :

- le balayage des revêtements extérieurs et voiries,
- lavage au jet,
- ramassage des déchets résiduels en extérieur,
- ramassage des déchets résiduels en intérieur,
- le lavage des sols carrelés,
- le nettoyage :
 - des prises et des interrupteurs,
 - des revêtements de sols et murs,
 - des appareils sanitaires,
 - des pènes, béquilles et gâches permettant un bon fonctionnement,
 - des vitres.
- L'enlèvement des protections des joints des menuiseries neuves.
- Raccords : tous les raccords nécessaires seront exécutés avant réception.

Localisation :

À prévoir sur l'emprise de tous les ouvrages concernés par cette opération.

2. Nettoyage de réception

Le titulaire du présent lot devra **un nettoyage complet et approfondi** de l'ensemble du chantier comprenant :

- la vérification de l'état des revêtements extérieurs et voiries, nettoyage complémentaire à prévoir si nécessaire,
- le ramassage des déchets résiduels en extérieur,
- le ramassage des déchets résiduels en intérieur,
- le lavage des sols carrelés et sols PVC,
- le lavage des revêtements muraux en faïence et grattage des taches de peinture éventuelles,
- le dépoussiérage de tous les murs peints,
- le nettoyage des portes, des garnitures de portes (pènes, béquilles et gâches permettant un bon fonctionnement), des interrupteurs, prises, luminaires, etc.,
- l'aspiration des plinthes,
- le nettoyage soigneux des appareils sanitaires, tuyauteries, cache radiateurs,

- le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure sur les deux faces,
- le nettoyage et dépoussiérage de tous les escaliers et garde-corps de palier,
- le ramassage des gravois, chargement et évacuation aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge,
- le ramassage des déchets et gravois dans tous les jardins privatifs et sur les espaces verts, cheminements extérieur et parc de stationnement, ainsi qu'aux environs immédiats de la construction sur la voie publique.

Tous les raccords nécessaires seront exécutés :

- avant réception.
- Avant levée des réserves.

Localisation :

À prévoir sur l'emprise de toute l'opération.

- *1 nettoyage complet pour les OPR,*
- *1 nettoyage complet pour la livraison.*